Volume 4, n° 4 – 1er Février 2008

INFO TRAVAIL est le bulletin électronique d'information du ministère du Travail produit et diffusé cinq fois l'an.

Principales nouvelles

Ministère

Le ministre du Travail, M. David Whissell, a déposé à l'Assemblée nationale, le 27 novembre 2007, le projet de loi n° 58 intitulé *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail relativement aux absences et aux congés*. Le projet de loi, dont le principe fut adopté par l'Assemblée nationale le 6 décembre, fut par la suite rapidement étudié et adopté à l'unanimité de la Chambre. Il a été sanctionné par le Lieutenant-gouverneur et est en vigueur depuis le 18 décembre dernier. Cette loi, pour l'essentiel, a été édictée dans le but de protéger le lien d'emploi de personnes lourdement éprouvées à la suite d'acte criminel ou d'événement grave touchant des proches. Plus précisément, elle vient modifier la Loi sur les normes du travail afin de permettre à un salarié de s'absenter de son travail pour une période maximale de 104 semaines advenant que lui-même ou son enfant mineur subisse un préjudice corporel grave à la suite d'un acte criminel ou encore qu'il perde par décès son conjoint ou son enfant en raison d'un tel acte. La Loi introduit également le droit à un salarié de pouvoir s'absenter de son travail pour une période maximale de 52 semaines lorsque son conjoint ou son enfant mineur se suicide ou encore que ce dernier disparaît. La Loi prévoit enfin que ces nouvelles règles s'appliquent dans certaines autres circonstances. Elle précise aussi les conditions et les modalités d'exercice de ce droit, notamment en ce qui a trait à la réintégration du salarié à son poste habituel à la fin de sa période d'absence, et en précisant que les absences accordées par la Loi sont sans salaire.

Aussi

- M. David Whissell, en tant que ministre du Travail du Québec, a coprésidé à Québec, du 23 au 25 janvier 2008, avec le ministre du Travail du Canada, M. Jean-Pierre Blackburn, la réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du Travail dont la province était cette année l'hôte. Il y a été question de l'équilibre travail-vie personnelle, de la violence en milieu de travail, des normes du travail et des engagements du Canada, au plan international, en matière de travail.
- Le taux général du salaire minimum pour plus de 254 000 travailleurs et travailleuses du Québec passera de 8 $ à 8,50 $ l'heure le 1er mai 2008. C'est la plus forte augmentation de salaire décrétée pour soutenir les salariés à faible revenu depuis 1975, a indiqué en point de presse, le 13 décembre dernier, le ministre Whissell.

Nouvelles des organismes

Nomination

Le mandat de Mme Andrée St-Georges a été reconduit, le 21 novembre dernier, à titre de commissaire et présidente de la Commission des relations de travail (CRT).

Activités courantes

CRT – C'est le 28 janvier 2008 que la Commission des relations du travail et le ministère du Travail ont procédé au lancement officiel de CORAIL. Ce service en ligne permet de consulter et

de télécharger des documents officiels en relations du travail, telles les conventions collectives, les ententes négociées, les sentences arbitrales de différend, les décisions de la CRT ou les requêtes déposées à cet organisme du portefeuille ministériel. Cette mise en ligne de CORAIL constitue l'aboutissement d'années de travail investies de part et d'autre au parachèvement de cet important projet qui s'inscrit résolument dans la voie de gouvernement en ligne.

CCQ – Les perspectives de l'industrie de la construction pour 2008 ont été présentées à la presse par le président de la Commission de la construction du Québec, M. André Ménard, en présence du ministre du Travail, M. David Whissell, le 3 décembre dernier. L'économiste en chef de la CCQ, M. Louis Delagrave, a précisé que la hausse prévue sur les chantiers sera de l'ordre de 3 %, pour atteindre un volume total de 128 millions d'heures travaillées. À cette occasion, il a aussi été question de la relève. Le président Ménard a estimé que d'ici 2011, le secteur de la construction pourrait même atteindre 140 millions d'heures travaillées, ce qui, compte tenu du vieillissement de la main-d'œuvre, nécessitera la formation de plus de 14 000 travailleurs par année. Le ministre Whissel a fait part des programmes d'aide à la formation existant pour ces nouveaux travailleurs. Il a également parlé des importants investissements en infrastructures prévus par le gouvernement en matière d'éducation, de santé et de réseau routier, lesquels totaliseront plus de 30 milliards de dollars d'ici cinq ans. Il a de plus indiqué que 31 milliards seraient aussi investis dans les infrastructures énergétiques au cours des dix prochaines années.

RBQ – Le Prix d'excellence de l'Institut d'administration publique du Québec « Gestion des personnes » a été remis, en novembre 2007, au président-directeur général de la Régie du bâtiment du Québec, M. Daniel Gilbert. Ce prix lui a été décerné pour le programme institutionnel de requalification du personnel expérimenté avec succès au sein de cet organisme au cours des dernières années.

CSST – En janvier 2008, la Commission de la santé et de la sécurité du travail a lancé à la grandeur du Québec son concours annuel en vue de la remise des Prix Innovation en santé et sécurité. Ces prix soulignent le mérite des travailleurs et des employeurs ayant mis en place des solutions originales pour éliminer certains risques dans leur milieu de travail. Tous les récipiendaires régionaux seront inscrits parmi les finalistes pour le Gala provincial des Prix Innovation.

Ailleurs au Canada ou dans le monde

Ontario – Le gouvernement de l'Ontario, par le biais du WSIB (le pendant ontarien de la CSST), a lancé une vaste campagne d'information et de prévention – PREVENT IT – visant à sensibiliser les travailleurs et travailleuses, de même que la population en général au fait que les accidents de travail sont la plupart du temps évitables.

Royaume-Uni – Le Syndicat des métallos et AMICUS (un important syndicat britannique) travaillent depuis avril 2007 à un projet de fusion dans le but de former un seul syndicat transnational comptant plus de 2,5 millions de membres. Ce regroupement syndical, le premier à intervenir entre les deux continents, devrait selon eux se révéler utile lors de leurs négociations avec des entreprises multinationales.

Allemagne – En janvier 2008, se sont ouvertes des négociations salariales en vue de l'instauration d'un salaire minimum élargi à divers secteurs d'activité économique. Ce type de salaire n'existe, à l'heure actuelle, que dans certains secteurs où des salaires non décents sont pratiqués. Cette initiative, exigée de l'État pour favoriser plus d'équité, revient toutefois aux parties qui en ont fait la demande. Un consensus sur ce sujet controversé semble loin d'être acquis dans ce pays réunifié, aux économies inégales.

France – La Loi sur le service minimum dans les transports publics terrestres, adoptée en août dernier et qui visait à limiter le nombre de grèves et leurs impacts sur les usagers, est entrée en vigueur le 1er janvier 2008.

France – La refonte du Code du travail a été adoptée par le Parlement français le 19 décembre dernier. Son entrée en vigueur est prévue le 1er mai 2008. Dix-huit millions de salariés sont régis

par cette loi. À noter qu'à la suite de la refonte, le Code est passé de 1 891 à 3 652 articles.

France – Le gouvernement français vise l'instauration de la parité salariale entre hommes et femmes sur son territoire d'ici 2010. L'égalité professionnelle et salariale entre les sexes en France signifie des actions à entreprendre en trois temps. Ce sont d'abord la prise de conscience et l'accompagnement des entreprises pour les aider à planifier la réduction des écarts salariaux. Ensuite, la négociation intensive pour conclure des accords sur l'égalité professionnelle. Et, enfin, la sanction financière des entreprises ayant fait défaut de présenter leur plan de résorption des écarts avant une date butoir.

Europe – La recherche d'un accord européen sur la durée hebdomadaire du travail achoppe. Les ministres du Travail des pays membres de l'Union européenne tardent en effet à s'entendre sur cette question toujours à l'ordre du jour de l'Europe. Elle a été entreprise dans le but d'actualiser les règles fixées en 1993, lesquelles limitent, entre autres, la durée du travail à 48 heures par semaine, incluant les heures supplémentaires.

Chine – Une nouvelle loi sur le droit du travail a été promulguée en Chine le 1er janvier 2008. Les employeurs doivent désormais fournir à leurs employés un contrat de travail en bonne et due forme. Il en découle donc de nouvelles règles de nature à protéger davantage les droits des travailleurs, mais aussi des règles qui contribueront à augmenter les coûts de main-d'œuvre des entreprises. Rappelons que la Chine compte 760 millions de travailleurs et de travailleuses. En 2007, le salaire minimum mensuel (non uniforme à travers les diverses provinces) s'élevait environ à 75 euros (100 CAN $).

Parutions récentes

Automne 2007 et hiver 2008

L'Annuaire québécois des statistiques du travail – Volume 3, numéro 2 – Institut de la statistique du Québec (IST) -- Le dernier numéro publié en décembre 2007 porte sur les principaux indicateurs des conditions et de la dynamique du travail et donne aussi un aperçu de l'évolution récente du marché du travail québécois.

Rémunération des salariés – Etat et évolution comparés 2007 – Institut de la statistique du Québec (IST) – Un rapport annuel publié en novembre sur l'état de la rémunération chez les salariés québécois en 2007, selon différents types de paramètres (emploi-repère, grosseur des unités de travail, etc.).

Jeunesse, stress et détresse au travail ! -- Avis -- Conseil permanent de la jeunesse – Un nouvel éclairage sur la santé des jeunes Québécois dans un récent avis adressé au gouvernement du Québec et formulant, en conclusion, quinze recommandations qui visent la prévention et la lutte au stress ou autres problèmes affectant la santé psychologique au travail.

Stress au travail et rendement – Statistique Canada – Une étude publiée en décembre qui révèle que près du tiers des travailleuses canadiennes se disent affectées à différents niveaux par le stress au cours de la plupart de leurs journée de travail.

Les congés de maladie offerts aux salariés conventionnés du Québec – Ministère du Travail – Une étude qui fait la recension, à travers les conventions déposées à la CRT, des congés de maladie offerts aux salariés conventionnés québécois. Elle se divise en trois parties, soit d'abord le mode d'acquisition et le nombre de congés de maladie ; ensuite, l'accumulation maximale des congés de maladie ; et, enfin, le remboursement des congés de maladie non utilisés au moment de la mise à la retraite de l'employé.

La liste des médiateurs 2008 – Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs – Ministère du Travail – La mise à jour, publiée en décembre 2007, de la liste des médiateurs œuvrant à cette tâche spécifique pour l'année 2008.

Un regard en arrière et un pas en avant : le point de vue des actuaires concernant l'avenir du

système d'assurance-emploi – Institut canadien des actuaires – Une proposition de cet ordre professionnel visant à instituer un nouveau conseil de gouvernance autonome pour la gestion du compte de l'assurance-emploi au Canada (54 milliards de $). Ce conseil serait constitué d'une plus vaste représentation des groupes de travailleurs et d'employeurs ainsi que de défenseurs de l'intérêt public.

À l'agenda des prochains mois

Printemps 2008

Tournée des régions du Québec « Prévenir le harcèlement psychologique au travail : une mission à partager ! » – Commission des normes du travail. >>>

« Prix Partenariat » – Dixième anniversaire – Commission des partenaires du marché du travail – Dépôt final des formulaires d'inscription (14 mars 2008) – Remise officielle des Prix Partenariat (21 mai 2008). >>>

Gala provincial des « Prix Innovation en santé et sécurité du travail » – CSST – Centre des congrès de Québec (8 avril 2008). >>>

Forum santé et sécurité du travail – CSST – Centre des congrès de Québec (9 avril 2008). >>>

On s'en souvient encore

Le Forum économique mondial s'est réuni à Davos (Suisse) pour sa 38e édition, en janvier 2008. Créé en 1971 et au départ essentiellement européen, ce club de dirigeants d'entreprises s'est muté graduellement en un véritable forum réunissant majoritairement les secteurs d'affaires européens et américains ainsi que les hommes et les femmes politiques de premier plan. Le forum se veut depuis lors un acteur majeur pour la définition et la mise en place d'un échéancier global en faveur de la libéralisation de l'économie et des marchés. En janvier 2008, pas moins de 2 400 hauts responsables mondiaux ont participé à ce rendez-vous annuel pour échanger sur les perspectives mondiales de l'économie. L'organisation compte présentement 300 salariés issus de 55 pays. Le professeur Klaus Schwab en dirige les destinées depuis son avènement. Le gouvernement du Québec participe assidûment à ces rencontres annuelles en y délégant son premier ministre.

Des anniversaires marquants

- La Commission des partenaires du marché du travail souligne ses dix années d'existence par la tenue des Prix Partenariat qui se dérouleront pour la seule année 2008. Par cette activité spéciale, la Commission désire faire connaître et mettre en valeur les réalisations exemplaires en matière de développement et de reconnaissance des compétences dans les milieux de travail.
- L'Association québécoise pour l'hygiène, la santé et la sécurité du travail (AQHSST) marque, en 2008, ses 30 ans au service de la population. Des années consacrées à la promotion de la santé, de la sécurité et de l'hygiène du travail auprès de la main-d'œuvre québécoise.

Coordination et édition - Abonnement - Droits de reproduction